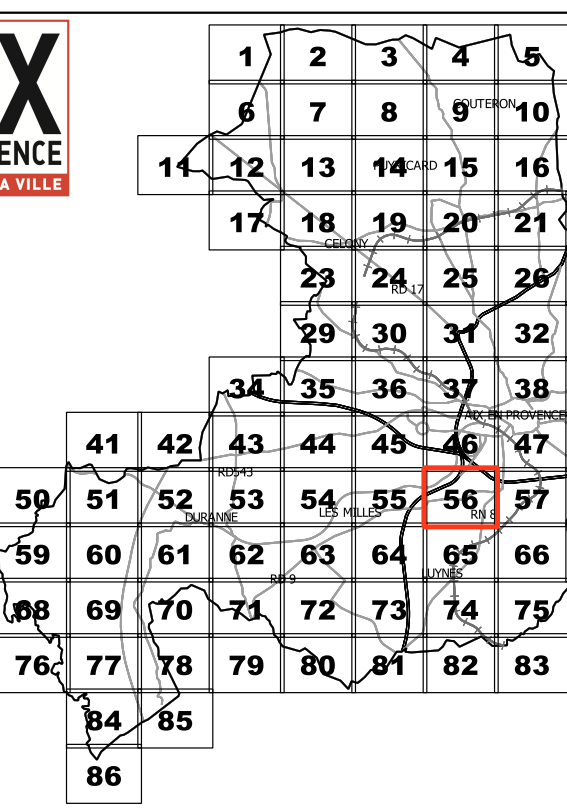




PLU approuvé le : 23 juillet 2015
Dernière procédure : Révision Allégée n°2 approuvée le 24 octobre 2019

Echelle 1 : 2 000 au format A0

Réalisation : Pôle Aménagement et Urbanisme

Zonage PLU :

III Zone d'intensification incitative et encadrée

 LIM Zone d'intensification maîtrisée

UD UDh - Zone d'intensification douce

UR - Zone urbaine de rattrapage

UC - Zone urbaine de campagne

UPM1 - Zone de plan de masse

UE, UEa, UEb, UEc, UEi, UEF, UEFs, UET -

1AU, 1AU-DG, 1AU-VC - Zone à urbaniser

2AU - Zone à urbaniser différée

Uzd - Zone urbaine à développer

 A, A1, A2, A3 - Zone agricole

Ap - Zone agricole d'enjeu paysager

 N - Zone naturelle

Ns, Ns1, Ns2, Ns3, Ns4, Ns5, Ns6 - Secteur

Lineaire de gabarit : 10 m. 19 m.

 16 m.
 25 m.

Linéaire d'implantation Type a

 Secteur d'attente de projet

 Périmètre OAP

Prescription de hauteur

 Emplacement réservé

 Marge de recul Zone d'implantation

— — — Servitude de passage piétonnier

 Axe de composition

 Espace Boisé Classe à conserver ou à créer

☐ Element paysager "masse boisée"

 Elément paysager : alignement d'arbres

Element paysage : file

Plantation à réaliser

1 2 3	remain a caliver
-------	------------------

 Elément patrimonial Bastide

 Springer

EL-00

[illegible]

516 JOURNAL OF MANAGEMENT INQUIRY / December 2006

destination - Patrimoine bâti

destination - Monument Historique

---> Localisation de lignes aériennes

— Localisation de voirie

